

## QU'EST-CE QUE LE "COLLECTIF BAMP !" ?

Créé en 2013, le Collectif BAMP est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général. Elle regroupe des patients, ex-patients, des personnes infertiles, stériles, célibataires ou en couples. Mais aussi des personnes qui, sans être infertiles ou stériles, sont sensibles au projet BAMP (parents, donneurs et donneuses de gamètes, professionnels de l'AMP) afin de :

- **Témoigner, informer et agir sur les différents aspects de l'infertilité, de la stérilité et de l'AMP.**
- **Accompagner et soutenir les personnes infertiles et stériles, les donneurs et donneuses.**
- **Assurer des fonctions de représentativité dans le cadre de la démocratie sanitaire.**
- **Promouvoir la Semaine de Sensibilisation sur l'Infertilité et l'exposition TRACES.**

À la création du Collectif, BAMP avait élaboré un manifeste contenant une série de constats et 34 propositions nécessaires pour améliorer l'AMP en France. À la suite de l'aboutissement de certaines d'entre elles, mais aussi compte tenu des évolutions législatives, BAMP a actualisé ce document. La version 2016 du manifeste est construite autour des grands objectifs suivants :

- 1 **Prévenir et agir pour réduire l'infertilité.**
- 2 **Améliorer l'Assistance Médicale à la Procréation.**
- 3 **Reconnaître les patients de l'AMP comme acteurs de leurs parcours de soins.**
- 4 **Repenser l'organisation juridique et le cadre éthique.**

**BAMP** pour Blog Assistance Médicale Procréation, et **collectif** parce que notre fonctionnement et la gouvernance de l'association est participative, collégiale. De plus, nous nous occupons de toutes les infertilités (féminines, masculines, mixtes, don de gamètes), de tous les parcours de vie et de soins en AMP. Vous pouvez trouver sur le blog de l'association [www.bamp.fr](http://www.bamp.fr) les statuts de l'associa-

tion, notre manifeste « *48 propositions pour améliorer la prise en charge de l'infertilité et de l'AMP en France* ». Ce manifeste a été envoyé aux différents candidats à l'élection présidentielle 2017, avec un questionnaire leur demandant de nous donner leurs positions sur les différents thèmes abordés.

De notre point de vue, **l'infertilité est devenue une question médicale majeure qui dépasse le seul cadre de la médecine et concerne plus largement le devenir de notre société.**

L'objet de l'association peut se résumer en quelques mots : **Témoigner, Informer, Agir, Accompagner et Soutenir, avant, pendant et après un parcours d'infertilité et d'AMP.**

Nous accompagnons et informons aussi les donneurs et donneuses de gamètes, les familles des personnes en parcours d'AMP.

Un de nos objectifs principaux est de **faire évoluer la situation en France, tant au niveau des taux de réussite, de la prévention à faire sur la santé reproductive, sur le don de gamètes ou encore sur l'évolution des lois** sans perdre de vue la nécessité d'un cadre éthique qui préserverait la santé reproductive, l'infertilité et l'AMP de la loi du marché. La santé, et l'infertilité ne sont pas des marchandises et les patients en AMP des parts de marchés à conquérir.

Nous sommes une association, qui ne fonctionne qu'avec des bénévoles et qui est financée simplement par les dons de ses adhérents. Nous tenons fortement à notre indépendance financière et morale,

qui nous permet de ne pas être pris au piège des conflits d'intérêts et des intérêts privés.

La démocratie sanitaire (loi 2002 et loi HPST de 2009) est aussi un principe très important au sein de notre association. Nous souhaitons que dans le domaine de l'infertilité et de l'AMP, comme c'est le cas pour d'autres pathologies médicales, les voix des patients soient plus entendues. En 2016, nous avons pu travailler sur le nouveau plan stratégique "AMP" de l'Agence de la Biomédecine, ainsi que sur la révision de l'arrêté du « *guide des bonnes pratiques en AMP* » en introduisant, via des commentaires et des propositions, le point de vue des patients.

Le siège de l'association se trouve en Normandie. Nous avons des antennes régionales dans différentes villes de France (Aix en Provence, Agen, Alsace, Angers, Avignon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Toulouse, Nouméa, Paris, Melun, Saint-Germain en laye, Saint-Cloud). Localement nous organisons des rencontres entre patients, qui permettent de rompre l'isolement, de soutenir les parcours de vie des uns et des autres. Nous organisons aussi des actions d'information et de sensibilisation sur l'infertilité en général, le don de gamètes.

Nous organisons, depuis trois ans maintenant, une **Semaine de Sensibilisation sur l'Infertilité** dans différentes villes de France (cette année du 29 mai au 3 juin). L'objectif est de faire se croiser les points de vue des professionnels du soin en AMP, les patients, les chercheurs en sciences sociales et le grand public. Toujours dans le but de témoigner, informer et agir.

### Pourquoi « BAMP ! » ?

- **B pour Blog** : une tribune pour diffuser des témoignages, des informations, pour parler de nos actions.
- **A.M.P.** pour Assistance Médicale à la Procréation.
- **!** Le point d'exclamation représente l'ambition de BAMP : énoncer avec force le point de vue des personnes infertiles.

En 2016, suite à notre mobilisation, nous avons obtenu les autorisations d'absences pour protocole de soins en AMP (article L1225-16 du code du travail). Nous soutenons au quotidien (par mail, téléphone) des couples engagés dans des protocoles de soins AMP qui ont besoin d'extérioriser leurs difficultés, qui se posent des questions. Mais aussi des personnes qui rencontrent des difficultés d'informations globales, de relations compliquées avec leur employeur à cause des protocoles de soins.

**EXPOSITION TRACES.** C'est un projet créatif et participatif qui remplit plusieurs fonctions : valoriser les créations réalisées par des personnes infertiles, stériles en parcours d'AMP. Ce sont des photos, des textes, des vidéos, des créations qui donnent à voir, au grand public, ce que peut être le vécu de l'infertilité, de l'AMP pour briser les tabous. Pour sensibiliser aux questions relatives à l'infertilité, par un support différent.

Nous pensons qu'il est essentiel que les patients et les associations qui les représentent puissent être informés, non pas pour se substituer aux professionnels, mais pour une approche complémentaire. L'information éclairée permet de mieux dialoguer avec le médecin qui vous suit, d'être plus acteur de son parcours de soin, qui est aussi souvent un parcours de vie (avoir des enfants, devenir une famille), cela permet de faire des choix, de se positionner dans un parcours de soins qui n'est pas forcément très simple à vivre, surtout lorsque les échecs s'accumulent.

### En France: un couple sur six consulte pour un problème lié à l'infertilité

3,1 % des enfants, soit 1 sur 32, sont nés en 2014 grâce à l'aide de la médecine procréative. Ce chiffre est en constante augmentation. Sans compter tous les enfants nés en France grâce à une AMP réalisée à l'étranger.

L'infertilité est devenue une question médicale majeure qui dépasse le seul cadre de la médecine et concerne plus largement le devenir de notre société.

Notre association est née du besoin de

mettre en acte la solidarité et le soutien dont les couples infertiles ont besoin. Leur parcours pour avoir un bébé se transforme souvent en calvaire. Isolement, souffrances physiques et morales, estime de soi mise à mal, effets secondaires des traitements, etc.

L'Assistance médicale à la procréation permet à ces couples d'espérer à nouveau.

### Mais ce n'est pas miraculeux : 1 couple sur 2 sort du parcours médical sans enfant.

Nous avons relancé nos députés et nos sénateurs dans la perspective de la révision de la loi de bioéthique 2018, car nous souhaitons pouvoir peser sur les débats et faire évoluer la France sur différents points que vous pouvez trouver dans notre manifeste.

Nous organisons des rencontres en régions pour permettre aux personnes qui en éprouvent le besoin de partager leurs histoires avec d'autres.

Nous avons obtenu grâce à la mobilisation de nos bénévoles, la modification de l'article 1225-16 du code du travail qui

autorise les couples en parcours d'AMP à s'absenter pour suivre les protocoles de soin. L'association COLLECTIF BAMP, porte ce dossier, depuis sa création en 2013. Nous sommes fiers d'avoir contribué par notre mobilisation et notre engagement à l'aboutissement de ce droit aux autorisations d'absence pour parcours de soins en AMP.

Nous distribuons à tous nos adhérents un dossier AMP-TRAVAIL. Il permet d'avoir tous les éléments de ce dossier (qu'est-ce que l'AMP, et son articulation avec le travail, ainsi que tous les éléments juridiques) pour argumenter et expliquer la situation et la demande auprès de l'employeur, qu'il soit privé ou public. Nous distribuons aussi, tant que possible des affiches pour informer les patients de leurs droits à ce sujet.

Prochainement, nous allons lancer une grande enquête sur l'application du point de vue des patients de ce nouveau droit. Car entre le droit et sa mise en application, il y a souvent (vu les nombreux mails que nous recevons) un écart, dont il va falloir s'occuper maintenant. •

**+ D'INFO**

<https://bamp.fr/category/amp-travail/>  
[www.bamp.fr](http://www.bamp.fr)

**INFO AMP & TRAVAIL**  
**Le saviez-vous ?**

Depuis la loi du 26 janvier 2016 n°2016-41 et la modification de l'article L 1225-16 du code du travail, **VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'AUTORISATIONS D'ABSENCES** pour vous permettre de gérer au mieux, les rendez-vous nécessaires à votre parcours de soins AMP et ce, pour chaque protocole.

**SONT AUTORISÉES :**

- Toutes absences en lien avec un protocole d'AMP hors ceux déjà couverts par un arrêt maladie ou nom de Madame
- Plus d'informations sur [www.bamp.fr](http://www.bamp.fr)
- 3 absences maximum (par protocole) hors ceux déjà couverts par un arrêt maladie ou nom de Monsieur

**BAMP**  
COLLECTIF

Association nationale de patients en Assistance Médicale à la Procréation (AMP) et personnes infertiles  
Reconnue d'intérêt général